

Le Père Daniel Ange et le Motu Proprio

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Réflexions](#), [Revue de presse](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 10 août 2021

Notre confrère Le Salon Beige publie le témoignage du Père Daniel Ange, qui est fondateur du mouvement d'évangélisation Jeunesse-Lumière. Il est ordonné prêtre dans les années 80, après 30 ans de vie religieuse où se sont mêlées vie cloîtrée, vie d'ermite mais aussi missions (en Afrique notamment).

Le Père Daniel-Ange connaît un certain nombre de communautés sacerdotales et religieuses attachées à la liturgie traditionnelle et réaffirme qu'elles participent à la vitalité de l'Eglise. Le Père Daniel-Ange a déjà célébré la messe traditionnelle sans en être un célébrant très régulier. Son témoignage est donc d'autant plus important.

Après tout cela, comment comprendre que le Pape semble viser tout simplement leur extinction, dissolution, liquidation pure et simple ? Cela par la simple application des normes désormais imposées ? Cela ressort du fait qu'on arrache leurs prêtres à leur paroisse, et interdit d'en créer de nouvelles : n'est-ce pas une forme de piqure de stérilisation ? Qu'aucun nouveau prêtre de rite ordinaire ne pourra célébrer la messe dite tridentine, sans indult de son évêque qui, lui, est tenu de suivre les directives romaines.

Le pire : en déclarant que le missel (messe et autres sacrements inclus) de S.Jean XXIII

ne relève plus du rite Romain, puisque la « seule expression » de celui-ci est désormais l'unique missel de Paul VI. Ce rite est donc *ipso facto* relégué dans le passé, périmé, dépassé, et se retrouve en apesanteur dans le vide...

N'est-ce pas là un coup de poignard dans le dos, ou plutôt en plein cœur, de notre cher Benoit XVI ? Son trait de génie avait été de sauver ce rite en en faisant tout simplement la seconde variante ou forme de l'unique rite Romain. Quel courage ne lui a-t-il pas fallu ! Et ce n'était absolument pas par simple diplomatie ou politique ecclésiale, comme l'insinue le motu proprio. Combien de fois n'at-t-il pas affirmé que ce rite qui avait sanctifié le peuple chrétien, irrigué toute l'Eglise, donné tant de fruits de sainteté pendant tant de siècles, avait plein droit de cité aujourd'hui et faisait partie intégrale de la liturgie latine et romaine.

C'était un scandale d'avoir essayé de l'évacuer, voici quelque 60 ans. Et tout-à-coup, brutalement, d'un trait de plume le voilà abrogé par un Pape assurément moins liturgique dans l'âme que ce Benoit XVI à l'âme toute bénédictine.

Benoit XVI en sa retraite monastique va-t-il devoir mendier à son successeur l'autorisation de célébrer encore ce rite qu'il a tant aimé et qu'il avait réussi, magistralement, à sauver ?

[Lire l'article sur Le Salon Beige](#)